

# Communiqué de presse

---

Sodexo dos au mur

## **Attaque frontale et illégale contre le droit de grève**

**Le conflit autour de la maison de soins «An de Wisen» à Bettembourg continue de s'intensifier. La direction est dos au mur et fait usage de moyens manifestement illégaux et anticonstitutionnels.**

Suite à un appel de la COPAS et de son président Marc Fischbach, une autre maison de soins a envoyé, ce matin, des briseurs de grève à Bettembourg afin d'y remplacer le personnel en grève. Pour contrecarrer cette tentative, des grévistes ont installé des barrages filtrants à toutes les entrées. La direction a fait appel à la police. Après de longues discussions, les forces de l'ordre ont décidé de lever les barrages et d'escorter les briseurs de grève jusqu'à l'intérieur de la maison de soins.

Cette action dépourvue de tout fondement légal et financée par de l'argent de la Sécurité sociale a non seulement déclenché un déploiement de forces de l'ordre, mais remet aussi fondamentalement en cause le droit de grève. Des actions judiciaires adéquates seront engagées contre ces agissements et leurs donneurs d'ordre.

La direction de la maison de soins «An de Wisen» et la société gestionnaire Sodexo sont dos au mur. En témoigne notamment le fait que des moyens illégaux et anticonstitutionnels sont employés pour contourner la grève.

Outre le personnel «prêté» par une autre institution, la direction fait appel à des élèves et des stagiaires afin de remplacer les grévistes. Des élèves sans formation accomplie sont utilisés pour accomplir des actes auxquels ils ne sont pas habilités par la loi, et ce dans des conditions extrêmes.

L'OGBL lance un appel urgent au ministère de l'Éducation nationale et à la direction du LTPS : prenez vos responsabilités et ordonnez le retrait immédiat de ces élèves. Il est absolument intolérable que des élèves soient utilisés en tant que briseurs de grève, afin de contourner le droit de grève ancré dans la Constitution. Malgré les multiples tentatives de la part de l'OGBL, la direction du LTPS n'a pas daigné répondre aux sollicitations. Un courrier officiel avec copie au ministre de l'Éducation a donc été adressé à la direction.

L'OGBL appelle également «l'Inspection du Travail et des Mines » à installer une permanence sur place, pour pouvoir réagir immédiatement aux maintes infractions à la loi.



Département Communication & Presse

Olivier Landini

31, rue du Fort Neipperg

B.P. 2031, L-1020 Luxembourg

Tél.: +352/496005-262; Fax: +352/496005-290

presse@ogbl.lu

[www.ogbl.lu](http://www.ogbl.lu)

[www.facebook.com/ogbl.lu](https://www.facebook.com/ogbl.lu)

# Communiqué de Presse

(suite)

Contrairement à la direction, les grévistes ne sont pas dos au mur: cette nouvelle attaque contre le droit de grève n'a fait que renforcer leur détermination. L'OGBL continuera d'empêcher l'accès aux briseurs de grève et défendra le droit de grève par tous les moyens nécessaires.

**Communiqué par le Syndicat santé, services sociaux et éducatif de l'OGBL  
le 13 juin 2018**